



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

Léon XIV, combien de posts sur X?

Traitant du décès puis de la succession du pape François, la presse occidentale fut incapable de sortir de ses angles de vue habituels. Elle nous a non seulement gratifiés de sa passion de l'anecdote – de la technique d'embaumement du corps du Saint-Père à la composition du fumi-gène annonçant le résultat du vote – mais surtout de son obsession du « dé-cryptage » politique.

Dans ce dernier registre, nos médias s'intéressèrent en long et en large aux supposées positions du nouveau pontife sur « les grands défis » qui préoccupaient l'Eglise catholique: la place et le rôle des femmes, la lutte contre la pédophilie, la guerre en Ukraine et à Gaza, les défailtantes finances du Vatican, la crise des vocations.

Sur la forme, et presque sur le fond, ces articles ne différaient pas d'un énième papier sur les finances cantonales, l'attitude de M. Macron sur

l'Ukraine, ou une houleuse séance d'un Conseil général vaudois révisant son plan d'affectation. On y parlait de « favoris à l'élection », de « défis majeurs », de « débats relancés ». La grille de lecture, comme une rengaine, opposa progressisme et conservatisme et, sans réponse, se contenta « d'équilibrisme ».

Les médias approchent l'Eglise catholique – mais les Eglises en général, à commencer par l'Eglise évangélique réformée vaudoise – comme

L'Eglise se voit largement désacralisée.

n'importe quel phénomène institutionnel ou social. La dimension spirituelle de son action ne compte que pour masse très négligeable. La matière n'aurait pourtant pas manqué. Pour sa première homélie pontificale, plutôt dense théologiquement, Léon XIV a décrit l'Eglise comme « l'arche du salut qui navigue sur les flots de l'histoire, phare qui éclaire les nuits du monde »,

dans un contexte où « on préfère à la foi chrétienne d'autres certitudes, comme la technologie, l'argent, le succès, le pouvoir, le plaisir ».

Dans la grille de lecture du journaliste occidental de base, le temporel absorbe le spirituel. L'espoir formulé que le nouveau pape puisse être un contrepoids à Donald Trump marquait le sommet de cette absorption. La distinction entre les deux termes – « rendez à César... » – synthétise pourtant le rapport de l'Eglise au politique et est sans doute l'un des éléments les plus structurants de la civilisation occidentale.

L'agitation médiatique consécutive au décès de François n'en fut pas moins saisissante. Seules les élections américaines ou l'invasion de l'Ukraine ont autant concentré l'attention durant les dernières années.

Cette agitation signale le rôle que, sous nos latitudes déchristianisées, on voudrait voir le pape endosser: celui d'une grande conscience universelle et humaniste, portant un message de paix sur un fond égalitaire. Dans cette perspective, la non-ordination des femmes, l'interdiction du mariage aux homosexuels, la structure monarchique de l'Eglise catholique, sont de simples obstacles sur la voie qui verra, enfin, le Vatican être une filiale du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, sous le haut-patronage de Gandhi et du Dalai

Lama. L'annonce de la résurrection du Christ et du triomphe de la vie sur la mort ne sont plus que du décorum rhétorique dispensable. Seuls importent, pour le broyeur médiatique, le spectacle permanent et la morale égalitaire.

Réduite à des problèmes de gestion et exposée aux critiques idéologiques du temps, l'Eglise se voit largement désacralisée, tout en se retrouvant au centre de l'attention.

De ce constat transpire un paradoxe puissant. On voudrait des Eglises sans tradition ni corpus doctrinal ou liturgie, mais on attend quand même qu'elles portent un message. Pourtant, sans ses deux mille dernières années de prière, de prédication et de labeur, l'Eglise ne pourrait pas prétendre occuper la place qui est aujourd'hui la sienne. Et cette place ne dépend pas d'abord de l'écho médiatique donné à son action.

Un danger réside dans le développement d'une déletère dialectique entre journalistes et responsables religieux. Le risque est réel, et déjà partiellement réalisé, que les Eglises finissent par se convaincre que les éléments de langages standardisés et purement temporels des médias modernes doivent en venir à infléchir, voire orienter, leurs doctrine, action et discours. Les trois étant liés.

Un journal n'est pas sur le même plan que la Parole. Il n'a pas, pour lui, l'Eternité.

Félicien Monnier

Pas de second siège au Conseil des Etats pour les anciens demi-Cantons bâlois

Le fédéralisme suisse est unitaire; tous les Cantons ont les mêmes droits et obligations. Cela étant, notre ordre juridique connaît quelques éléments « asymétriques ». Les anciens « demi-Cantons » d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, lesquels sont des Cantons à part entière selon le texte de la Constitution fédérale de 1999, ont un statut particulier à deux égards.

Ainsi, les anciens « demi-Cantons » comptent chacun pour une demi-voix pour le calcul de la majorité des Cantons dans le cadre des votations populaires fédérales cependant que les autres Cantons comptent pour une voix. En outre, ces Cantons élisent chacun un député au Conseil des Etats, alors que les autres disposent chacun de deux sièges dans cette chambre.

Le 28 janvier 2025, le Canton de Bâle-Ville a déposé une initiative parlementaire (25.301) afin que les anciens demi-Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne soient mis sur un pied d'égalité avec les autres Cantons en ce qui concerne le nombre de sièges au Conseil des Etats (faire des deux Bâle des Cantons à part entière). Pour les Bâlois citadins, il s'agit de remédier à une inégalité de traitement historique et de parvenir à une réglementation équitable.

Cette argumentation n'a pas convaincu la Commission des institutions politiques du Conseil des

Etats, qui s'est prononcée à l'unanimité contre cette initiative. Pour cette commission, l'équilibre de la Suisse ne doit pas être modifié. On lit dans le communiqué de presse relatif à cette décision ce qui suit: « *La Confédération suisse repose sur un équilibre fédéral entre les grands et les petits cantons. Le Conseil des Etats constitue le correctif fédéraliste, dans la mesure où les cantons y sont représentés indépendamment de leur taille. Leur puissance économique ne joue aucun rôle dans ce contexte. Si l'on voulait introduire de nouveaux critères pour la composition du Conseil des Etats et la détermination de la majorité des cantons, il faudrait réformer le système en profondeur en tenant compte de tous les cantons.* »¹

La commission a sans doute eu conscience qu'en voulant supprimer une inégalité, cette initiative risquait d'en créer d'autres. Il en va du reste souvent ainsi lorsque l'on manie le principe de l'égalité. On peut souligner que la commission a eu la sagesse de ne pas chambouler ce qui ne doit pas l'être: il est délicat de toucher aux rouages institutionnels anciens. L'un des aspects principaux de l'histoire de la Suisse est précisément la recherche d'un équilibre entre ses différentes parties, qu'elles soient géographiques, sociales ou religieuses.

Xavier Panchaud

¹ Communiqué de presse de la CIP-E du 29 avril 2025 (<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-sp-k-s-2025-04-29.aspx>)

2025 Année Vallotton

Pour le centenaire de la mort de Félix Vallotton, Winterthur lui rend hommage par une exposition au titre balzacien *Illusions perdues*. Elle se tient sur deux sites, le musée Reinhart am Stadtgarten et la Villa Flora, qui ont été l'objet de récentes rénovations très réussies. La Villa Flora était la demeure d'un couple de collectionneurs mécènes, Arthur et Hedy Hahnloser, amis du peintre à qui ils ont acheté une grande quantité d'œuvres. Il faut se rendre à l'évidence: même si le MCBA de Lausanne possède une belle collection de tableaux de Vallotton, Paris et Winterthur sont les vraies capitales de son art; il n'y a rien de spécifiquement vaudois, ni même suisse, dans sa production (les quelques paysages alpins sont une part faible de sa création). Son inspiration s'inscrit tout naturellement dans les courants artistiques parisiens de son temps dont il est un représentant marquant.

Du 24 octobre de cette année au 15 février 2026, le MCBA nous promet une vaste rétrospective qu'on espère plus inspirée que son titre: *Vallotton fo-*

rever. Dès lors, pourquoi aller jusqu'au fond de la Suisse allemande, du moment que l'exposition majeure aura lieu chez nous? La rétrospective du musée Reinhart donne au visiteur, sur un étage, un condensé agréablement disposé de la production du peintre, surtout des paysages et des nus féminins. Il n'est pas certain que les œuvres tirées de collections particulières réapparaissent ultérieurement. Le deuxième motif, c'est la balade d'un quart d'heure à pied sous les marronniers du Graben et un parc public vers la Villa Flora. La restauration de la demeure est si heureuse qu'on a le sentiment d'être les invités des Hahnloser. Parmi les trésors du lieu, une quarantaine des célèbres gravures sur bois, un double portrait en grand format des mécènes, et quelques autres tableaux (Bonnard, Vuillard, ...).

Jean-Blaise Rochat

Félix Vallotton, *Illusions perdues*, expositions au musée Reinhart am Stadtgarten et à la Villa Flora, jusqu'au 7 septembre 2025.

Le Haut-Karabakh I: les antécédents d'un conflit

Notre ami Alexandre Pahud, qui a voyagé en Arménie en 2015, s'intéresse particulièrement à ce pays, auquel il a consacré de nombreuses heures d'étude. Il nous propose quatre articles sur le conflit du Haut-Karabakh, du XIX^e siècle à aujourd'hui, conflit qui n'a pas bénéficié d'une couverture médiatique suffisante. Nous avons jugé intéressant de nous pencher sur le passé mouvementé de ce territoire situé au cœur de nombreuses zones d'influences. Il paraîtra un article chaque mois.

Enclave arménienne dans l'actuelle République d'Azerbaïdjan, le Haut-Karabakh, appelé aussi Artsakh, a longtemps servi de repli montagnoux aux Arméniens confrontés à l'expansion des peuples turcophones issus d'Asie centrale. Après plusieurs siècles de domination persane, qui lui laissa une relative autonomie sous l'administration de princes indigènes (*mélîks*), ce territoire est englobé au début du XIX^e siècle dans la Russie tsariste, laquelle, soucieuse de s'assurer un accès à la Mer Noire et à la Caspienne, repousse toujours plus ses frontières méridionales au détriment des Ottomans et des Perses¹.

La mainmise russe au sud du Caucase entraîne d'importants mouvements de populations. Alors que de nombreux musulmans, refusant toute allégeance à un pouvoir chrétien, gagnent les provinces orientales de l'Empire ottoman, des dizaines de milliers d'Arméniens, désireux d'améliorer leur sort, s'installent dans les

territoires contrôlés par les Russes. Du même coup, cette immigration renforce l'élément arménien présent au Karabakh, région où il se trouvait particulièrement menacé.

Pourtant, les espoirs de libération nationale s'accordent assez mal avec les objectifs de la politique tsariste. D'une part, les découpages administratifs successifs empêchent le regroupement des Arméniens dans une seule et même province; d'autre part, en milieu rural, les prérogatives qu'exercent les grands propriétaires musulmans sur les paysans chrétiens se voient confirmées par les nouvelles autorités, peu enclines aux réformes agraires; enfin, le pouvoir central favorise l'implantation de colons russes en Transcaucasie, qui accaparent les meilleures terres non sans provoquer de vives tensions avec les populations locales. Seul avantage notable, les Arméniens bénéficient en 1836 d'un statut officiel de communauté religieuse, statut qui garantit la liberté de culte et d'enseignement ainsi que les droits de propriété du clergé.

L'évolution toujours plus autoritaire du régime tsariste finit par provoquer de sérieux troubles au sud du Caucase. A la fin du siècle, le tsar Alexandre III, partisan de la russification à outrance, entend supprimer les écoles arméniennes, interdire la publication des journaux et séculariser les biens de l'Eglise locale. Ce faisant, il suscite une alliance inattendue entre la bourgeoisie arménienne et les révolutionnaires dachnaks, partisans de l'action terroriste. Afin de se maintenir dans la

région, les autorités russes pratiquent le «diviser pour régner», exploitant les rivalités ethniques et sociales qui opposent les Arméniens aux Tatars (ancien nom des Azéris). Particulièrement vives à Bakou, où l'industrie pétrolière dirigée par des Arméniens emploie un prolétariat à la fois arménien et azéri, les tensions culminent en février 1905, lors d'un pogrom dirigé contre la minorité arménienne. Ces événements tragiques se déroulent avec la complicité passive des troupes russes qui n'interviennent pas, quoique stationnées sur place.

L'effondrement de l'Empire des tsars, consécutif à la révolution bolchévique de 1917, ouvre une période de chaos inextricable en Transcaucasie, période durant laquelle émergent trois républiques éphémères, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Dans un contexte apocalyptique, où se mêlent famines, épidémies, destructions matérielles et flots de réfugiés, le gouvernement à la tête de l'Arménie, dominé par les dachnaks, doit non seulement créer *ex nihilo* des institutions étatiques, mais surtout stabiliser ses frontières avec les pays voisins. S'ils affrontent les Géorgiens dans la région de Bortchali, les Arméniens connaissent leurs plus gros contentieux territoriaux avec l'Azerbaïdjan qui revendique trois importantes régions arméniennes, à savoir le Nakhitchevan, le Zanguezour et le Karabakh. Pour atteindre leurs objectifs, les Azéris comptent beaucoup sur l'armée ottomane, laquelle a repris l'offensive

dans le Caucase dès l'annonce du retrait des troupes russes.

Si l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), sanctionnant la défaite de l'Empire ottoman face aux Alliés, met un terme provisoire aux velléités turques d'expansion à l'est, la guerre que se livrent Arméniens et Azéris continue à faire rage dans un Caucase en pleine anarchie. Après une brève période d'administration britannique, aussi néfaste qu'inéquitable, les trois républiques transcausiennes sont annexées à tour de rôle par les bolchéviques qui interviennent en force dans la région, dès le printemps 1920. Très isolée sur la scène internationale, la jeune URSS, invoquant la lutte contre l'impérialisme, se rapproche de la Turquie de Mustafa Kemal Pacha, alors en plein redressement. Attaquée de toute part, l'Arménie indépendante fait les frais de cette alliance, tandis que les deux puissances s'entendent pour se partager son territoire. Quant au Karabakh, resté séparé de l'Arménie, ses habitants manifestent à maintes reprises, entre 1918 et 1921, leur refus absolu d'intégrer la République d'Azerbaïdjan, et cela en dépit des massacres et des destructions. Cette attitude constante, et jamais démentie par la suite, est un paramètre important à prendre en compte dans la problématique du Haut-Karabakh.

Alexandre Pahud

¹ A. et J.-P. Mahé, *Histoire de l'Arménie, des origines à nos jours*, [Paris]: Perrin, 2012, pp. 399-526.

Les Célibataires de Montherlant

Les Célibataires (1934) d'Henry de Montherlant est un roman étrange. D'une tonalité féroce et sombre, mais également imprégné d'un humour corrosif et ravageur, il instaure une certaine distance vis-à-vis des personnages. Ceux-ci sont des petites bêtes égoïstes et pathétiques, des espèces d'insectes mal-faisantes, vouées à la décrépitude.

Nous sommes en 1924. Cela se passe à Paris, boulevard Arago, dans le quartier du Montparnasse. C'est la vie des aristocrates déchus. On rafistole les vêtements par manque d'argent, même endetté jusqu'au cou, on garde les domestiques, on maintient coûte que coûte le train de vie habituel. Chacun ne recherche que ses propres intérêts. La seule figure soucieuse du bien de la famille, la comtesse de Coantré, meurt avant même le début du roman, laissant son fils Léon seul dans l'appartement qu'il partage avec son oncle Elie de Coëtquidan, tous les deux des célibataires invétérés.

A aucun moment, on ne s'identifie à ces personnages caractérisés par leur

inaptitude universelle. Ils n'ont aucune conscience du monde, pas le moindre sens du dévouement et manquent aussi de probité. Dans la première partie du roman, ils s'incrument dans leurs habitudes invariables. De façon magistrale, le roman nous communique une atmosphère de claustrophobie où domine l'impression très étouffante que ses personnages sont disjoints du monde et que le temps s'est arrêté depuis des décennies.

Le décès de la comtesse, qui s'occupe de tout dans son ménage de célibataires, déclenche le retour du temps dans la vie de Léon, dicté par l'urgence: il faut qu'il prenne en main les dettes sous lesquelles il croule. Pour ce faire, il est obligé de se rendre au cabinet de notaire, et donc de sortir, de quitter la maison qu'il n'avait plus quittée depuis vingt ans, ayant vécu sous l'aile de sa mère durant tout ce temps, qu'il a consacré au jardinage, son unique occupation.

De Paris, Léon n'a qu'une image fugitive et angoissante. Il le traverse à pied par souci d'économiser des sous, la marche contrainte et hâtive de peur d'être abordé, arrêté ou même écrasé par une voiture. Il est un débris du temps au milieu de la vie des hommes.

Contraint de déménager à cause des dettes, Léon compte sur le soutien de ses deux oncles Octave et Elie de Coëtquidan pour lui trouver une situation. On le rassure faussement, on le berce d'illusions. A aucun moment on n'a l'intention de vouloir l'aider. Tout ce qu'il obtient est un billet de 500 francs, à

l'occasion de son anniversaire. Il en profite pour s'offrir une grande virée nocturne, une longue déambulation à travers Montparnasse à la recherche d'une aventure amoureuse. Il se tient dans les cafés où on rencontre des femmes, mais sans réussir à entrer en contact avec aucune d'elles. Coincé entre son envie, son désir et son angoisse d'être bousculé dans ses habitudes, il finit par renoncer. Cette aventure qui ne débouche sur rien, il n'arrive même pas à dépenser les cinq cents francs, annonce le début de sa chute. Son destin est scellé définitivement quand il apprend qu'Octave a donné huit mille francs à une œuvre de bienfaisance par peur de perdre un procès engagé contre lui plutôt que de venir en aide à son neveu laissé presque sans subsides et désœuvré à la campagne, en Normandie, dans le logis d'une ancienne maison de garde abandonnée.

Les Célibataires est un roman féroce sur l'humanité. Porté par l'idée d'explorer l'existence humaine en général et les affres de la vie célibataire en particulier dans sa réalité la plus cruelle, la plus sinistre et la plus glauque, Montherlant n'est pas un écrivain humaniste. Chez lui, la cruauté de la vie est un engrenage de circonstances et de mauvaises intentions. On décèle une grande distance, voire un certain mépris dans sa manière de traiter ses personnages. Aucun n'est porté par la compassion, la pitié, ou même par le simple sens de l'entraide.

Ses personnages extravagants et hétéroclites sont pourtant inspirés de la

vie de Montherlant. Descendant d'une famille de la noblesse catalane et resté célibataire toute sa vie, la déchéance de l'aristocratie ruinée ne lui est pas étrangère: Elie et Léon ont pour modèle deux oncles qui habitaient dans la demeure familiale de Neuilly. Ayant reçu une éducation catholique, mais se considérant lui-même comme athée, Montherlant a gardé le sens moral des choses et le mépris de la vie moderne égalitaire et progressiste. Ses grands thèmes sont l'héroïsme, l'Antiquité, la guerre, l'enfance, l'amitié, la camaraderie et la vie célibataire qu'il abordera également, mais sous un angle totalement différent, dans un autre grand roman, *Les jeunes filles*.

La solitude atroce dans laquelle il plonge Léon de Coantré vers la fin du roman, cette absence de tendresse et d'émotion pour son personnage, certes naïf et médiocre, mais tout de même incapable de méchanceté, s'explique certainement par le désir qu'il avait à ce moment de sa vie de rompre avec son passé, ce qui est toujours impossible, et par le mépris qu'il ressentait pour certains membres de sa famille dont il s'était senti proche.

Anti freudien et homme sans compromis, il s'est retiré dans sa solitude blessée de l'homme qui détestait sa propre personne. C'est de ce venin de mépris précisément dont il tirait à la fois la force de son écriture sublime et son goût pour la beauté, et cela jusqu'à sa dernière ligne.

Lars Klawonn

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne
Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Dégraissier le mammouth

Il est assez ordinaire, durant les campagnes électorales, qu'un candidat promette de réduire le nombre des fonctionnaires, des lois et des subventions. C'est ce qu'on appelle vulgairement «dégraissier le mammouth». La formule est du Français Claude Allègre, lequel, durant ses trois ans à la tête du «mammouth» de l'Education nationale, a tout de même réussi à créer 20'000 postes de fonctionnaires! Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la graisse administrative résiste à tout et prospère en continu.

La croissance du mammouth mesure la perte de maîtrise de l'Etat sur son administration. Cette perte de contrôle est grosse de tous les dangers, pour l'Etat et pour le citoyen. Par son nombre, sa pesanteur, sa permanence, par le fait qu'elle n'est pas élue mais nommée à vie, et indéfiniment renouvelable, l'administration est une force écrasante, et qui tend en permanence à l'autonomie. Il importe qu'elle reste strictement un moyen au service de l'Etat. Et c'est à celui-ci, et à celui-ci seul, qu'il revient de lui fixer son domaine d'action et ses limites.

Si l'Etat faillit à cette tâche, l'administration prend sa liberté et se transforme en bureaucratie. Echappant à son chef naturel, elle devient à elle-même son propre but, vouant tous ses soins à se préserver et à se développer. Par certains de ses services, à l'image de l'ancien SAT (Service de l'aménagement du territoire), rebaptisé SDT (Service du développement territorial), puis DGTL (Direction générale du territoire et du logement), elle devient un Etat autonome dans lequel l'Etat lui-même évite de mettre les doigts.

Du point de vue de la bureaucratie, le rôle des politiciens est de donner un visage humain à ses productions. C'est ce qui s'est passé avec le Conseil d'Etat vaudois quand il a repris à son compte le bricolage inepte du projet de loi sur les communes, sans l'avoir étudié, ni prévu les conséquences de sa publication. Et c'est lui maintenant, et non le

père, ou la mère, anonyme du monstre, qui prend tous les coups.

Ne voyons pas, dans cette évolution, l'effet d'une volonté perverse des fonctionnaires: c'est le développement anarchique prévisible d'un organe qui n'est plus contrôlé par la tête.

L'anarchie se développe partout. Anarchie législative: Jean-Hugues Busslinger, à propos de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, montrait il y a quinze jours que l'administration peut tirer d'une simple loi un aveuglant feu d'artifice réglementaire¹. Anarchie sociétale et institutionnelle: la directive de décembre 2021 pour l'accompagnement scolaire des élèves trans et non binaires incorporait purement et simplement au droit vaudois, sans la moindre décision du Grand Conseil, le «Guide de bonnes pratiques lors d'une transition de genre dans un établissement scolaire et de formation», texte orienté et polémique édité par la fondation privée (!) Agnodice². Anarchie comptable: l'année passée, les charges du personnel de l'Etat ont augmenté de 5% (138 millions de francs). Anarchie dans la vision politique: le projet «Plan d'aménagement Lausanne-Morges», présenté dans ce numéro, pulvérise la réalité de l'Ouest lausannois dans une immense explosion de détails³.

La gauche aime engraisser le mammouth. Obsédée d'égalité, elle se fie à la rationalité de l'administration plus qu'aux libertés individuelles. Elle part de l'idée que l'Etat est en toute chose le plus compétent, qu'il s'agisse d'éducation, de propriété, d'écologie ou d'économie. Pour elle, toute étatisation est *a priori* un acquis politique, et toute suppression d'une compétence étatique, une régression vers la jungle du marché.

Soit dit en passant, la rationalité de l'administration n'empêche ni ses labyrinthes inextricables, ni le foisonnement des «petits chefs».

La croissance du mammouth mesure la perte de maîtrise de l'Etat sur son administration.

Mais la gauche n'est pas seule. Les victoires du libéralisme – interdiction des cartels, libéralisation de l'activité économique par la loi fédérale sur le marché intérieur, par exemple – ont engendré de nouveaux bureaux, chargés de contrôler le respect par les entrepreneurs et les Cantons des règles ou plutôt des non-règles du marché.

En fait, toute idéologie pousse naturellement ses partisans à donner à l'Etat de nouveaux moyens, en d'autres termes à étatiser, pour s'imposer à l'ensemble du peuple et mieux l'éduquer.

Le régime parlementaire induit le candidat à s'acquérir une clientèle d'électeurs en produisant des lois qui les avantage ou en leur obtenant des subventions. D'où toute cette graisse que l'élue lambda ajoute au mammouth durant sa carrière. Il va sans dire que les bénéficiaires et les fournisseurs de ces avantages s'opposent vigoureusement au moindre dégraissage.

Etatiser, ce n'est pas simplement passer d'une compétence privée à une compétence étatique. Une responsabilité ou une compétence qui passe à l'Etat change radicalement de nature. De personnelle, elle devient anonyme, de vivante elle devient abstraite. Le droit la fige, alors que son objet évolue. Elle est parfois éclatée entre plusieurs services. La question se pose alors: que lui arrivera-t-il après le dégraissage? Elle ne va pas reprendre vie simplement parce que l'Etat s'en préoccupe. D'ailleurs, qui s'en préoccupera désormais?

Il faut dire que la notion même de *dégraissage* est ambiguë. On en parle comme si la fonction publique était une masse homogène que le politicien pouvait diminuer à volonté. Or, beaucoup de postes administratifs étant tout de même nécessaires à la marche de l'Etat, le dégraisseur devra examiner

chaque poste en particulier, et juger s'il n'a pas, tout de même, quelque utilité. C'est dire que la suppression d'un seul poste exige déjà beaucoup de peine et de temps.

Et supprimer un poste ne signifie pas encore licencier celui qui l'occupe, lequel est au bénéfice d'un statut de fonctionnaire en béton armé. Ses collègues sont d'ailleurs prêts à la manifestation publique, conscients de ce que le cas pourrait faire école à leur détriment. On se contentera donc de déplacer le fonctionnaire inutile vers un autre poste, non moins inutile et non moins salarié.

Il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de MM. Javier Milei et Donald Trump, qui, sans s'inquiéter des retombées sociales, dégraissent en jetant à la rue des dizaines de milliers de fonctionnaires. Cette brutalité leur permettra-t-elle de régénérer le système? Ne va-t-elle pas plutôt accroître le désordre de la société et affaiblir encore les institutions argentines et américaines?

Nous ne croyons pas qu'un grand dégraissage soit possible, mais nous sommes prêts à recevoir avec joie la démonstration du contraire. Pour l'heure, le salut public exige en tout cas que nous combattons par principe toute étatisation non justifiée par l'accomplissement des tâches essentielles de l'Etat. Il faut garder en tête que l'engraissage étatique est un processus irréversible, et que c'est un processus de mort.

Olivier Delacrétaz

¹ Jean-Hugues Busslinger, «L'arbre, nouveau sujet de dérapage administratif», *La Nation* n° 2278, 2 mai 2025.
² Félicien Monnier, «Transgenres et Ecoles vaudoises», *La Nation* n° 2192, 14 janvier 2022.
³ Jean-François Cavin, «Tout, absolument tout, sur Lausanne-Morges», en page 4 de cette *Nation*.

Mort d'un grand historien

Les historiens vaudois et romands pleurent le décès de Jean-Daniel Morerod, médiéviste renommé, qui s'est éteint le 27 avril dernier, des suites d'une maladie dégénérative.

Né en 1956, Jean-Daniel Morerod a obtenu une licence, puis un doctorat ès lettres à l'Université de Lausanne. Durant sa formation, il a notamment été membre de l'Institut suisse de Rome. Ensuite, il a été professeur d'histoire du Moyen Age et de la Renaissance à l'Université de Neuchâtel, de 1999 à 2021.

Doté d'une voix douce, d'un bel humour au deuxième degré et d'une immense érudition, le professeur Morerod s'est intéressé à des sujets nombreux et variés, y compris aux mythes fondateurs de la Confédération helvétique¹.

Parue en 2000 à la BHV, sa thèse de doctorat fait encore référence aujourd'hui. Elle est consacrée à la politique des évêques de Lausanne durant le Moyen Age².

Le professeur Jean-François Poudret, notre regretté directeur de thèse, a consacré l'un de ses derniers ouvrages

au rôle de l'imagination en histoire³. Ce bref livre plein de verve et de savoir est dédié à Jean-Daniel Morerod, «en témoignage d'amitié et de profonde admiration pour tout ce que son esprit imaginatif a apporté à l'histoire de ce pays»⁴. On ne saurait mieux dire.

Nous exprimons toute notre sympathie à la famille du professeur Morerod, à sa veuve Christine et à ses deux enfants Matthieu-Louis et Adèle.

Antoine Rochat

¹ *Guillaume Tell et la libération des Suisses*, sous la direction de Jean-Daniel Morerod et Anton Näf, Société d'histoire de la Suisse romande, Lausanne 2011.
² Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX^e – XIV^e siècles)*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne 2000 (BHV 116).
³ Jean-François Poudret, *Le rôle de l'imagination en histoire*, Cahiers de la Renaissance vaudoise, Lausanne 2009 (CRV 147).
⁴ Jean-François Poudret, *op. cit.*, p. 7.

Une création mondiale

Il est rare de vivre la création mondiale d'une œuvre d'un grand compositeur, encore plus si c'est une création posthume! Or c'est le privilège qu'a eu le public de l'OCL lors d'un concert d'abonnement printanier, où se donnait pour la première fois *Die Blaue Blume* de Frank Martin, dans une orchestration du Hollandais Bart Visman. Cette œuvre a été écrite en 1936 pour le ballet de Zurich, mais les chorégraphes l'ont jugée trop difficile; le compositeur l'a laissée de côté, peut-être oubliée, et elle a été retrouvée lors du tri de ses affaires il y a quelque cinq ans. Une seule partie était orchestrée; l'OCL et ses partenaires en ont commandé l'achèvement et la mise en forme comme suite pour orchestre.

Sur le thème de l'amour impossible, c'est une belle musique. Des passages vigoureux alternent avec des plages méditatives. Des superbes parties de solos, parfois tourmentées dans la manière de Frank Martin, parfois sereines, avec discret accompagnement, sont dévolues au violon, à la contrebasse (!), au cor anglais, au hautbois, et pour finir à la flûte dans une lumineuse conclusion. Cette

œuvre enrichira à coup sûr le répertoire des «classiques» du XX^e siècle.

La musique de Frank Martin est actuellement un peu délaissée. C'est pourtant un compositeur de premier ordre. A Vendredi-Saint, nous avons réécouté *Golgotha* dans l'excellent enregistrement lausannois de 1970; c'est un chef-d'œuvre. Quand un de nos chœurs le reprendra-t-il? Et le *Cornet*, autre émouvante merveille?

J.-F. C.

Carnet rose

Nos amis Anne et Antoine Rochat-Morel sont les heureux grands-parents de la petite Pernille Erika France ROCHAT, née le 29 avril 2025 à Malmö, en Suède. Elle est la fille de Jean et Marie Rochat-Ronval, et elle est la première de la nouvelle génération de la branche des Rochat de Mauraz et de Chavannes-le-Veyron. Bravo aux jeunes parents et longue vie à Pernille.

(Réd.)

Tout, absolument tout, sur Lausanne-Morges

Le plan d'aménagement Lausanne-Morges (PALM) de 5^e génération, œuvre de l'Etat, des organismes intercommunaux et des communes, approuvé par tous, a été envoyé à la Confédération à fin mars. Il s'agit de la nouvelle édition (il y en a quatre précédentes) d'un guide du développement de la région, énumérant les mesures à prendre pour viser à la commodité de la vie et à l'harmonie des lieux, dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, de l'environnement et de l'énergie. Cet ouvrage monumental comprend sept tomes, totalisant 1'496 pages de textes et de tableaux. Il est douteux que quiconque l'ait lu en entier. En tous cas pas le soussigné, reculant devant une besogne quasi surhumaine. De quel droit, alors, commente-t-il ce document? Du droit de celui qui, par son écot fiscal, a co-financé cet énorme et coûteux travail et se demande s'il répond à un souci normal d'efficacité et d'économie.

Face au développement rapide et considérable de l'agglomération, il est sans doute judicieux d'avoir une vue d'ensemble et de définir diverses mesures propres à rendre l'extension urbaine rationnelle, pratique et, autant que possible, agréable et respectueuse de la nature. Il est normal d'associer à ce travail toutes les autorités impliquées dans les décisions à prendre et que celles-ci en tiennent compte dans leur action future. Mais il nous semble que la réalisation va bien au-delà de ce que le bon sens implique.

Des bus de l'Ouest à la revitalisation du Riolet

La compilation minutieuse de centaines de mesures prises, en voie d'exécution ou qui restent à prendre laisse des sentiments mélangés. D'abord, beaucoup d'entre elles enfoncent des portes ouvertes, en listant des projets déjà bien connus des communes ou des TL, par exemple la modernisation de la STEP lausannoise ou l'aménagement d'une ligne de bus «à haut niveau de prestation». Comme Pully-Écléppe, j'y trouve des travaux qui sont envisagés depuis longtemps dans ma commune. Et la proclamation d'intentions générales est fréquente: le développement du réseau cyclable, le soin à apporter aux rives du lac, le développement, près des gares, d'interfaces «de qualité» destinées à «améliorer le confort des passagers» (ce qui n'empêche pas Lausanne de maltraiter les automobilistes, les taxis et même les transports publics dans sa vision de la place de la Gare!). Sous cet aspect, il n'y a donc guère d'effet incitatif du PALM.

On y trouve toutefois quelques idées neuves. Citons particulièrement la restructuration et l'intensification du réseau des bus dans l'Ouest lausannois, touchant une demi-douzaine de lignes à prolonger ou à créer. Cette planification

résulte du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), dont les conclusions sont insérées dans le PALM. Nous ne savons d'ailleurs pas si le PALM a suscité ou encouragé le SDOL, ou si les communes de l'Ouest étaient de toute manière à l'œuvre.

Notre troisième remarque à ce chapitre concerne le foisonnement de mesures qui relèvent de l'édilité courante plus que d'une vision d'ensemble. Car le PALM énumère d'innombrables re-touches, telles que la création de passerelles pour piétons par-dessus certaines routes (parce qu'il s'agit de favoriser la mobilité douce!) ou la localisation d'un parc à vélos, ou l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ou le réaménagement d'un carrefour.

C'est ainsi encore qu'est annoncée la revitalisation du Riolet, dont personne n'a jamais vu les flots. Le Riolet est un très modeste ruisseau qui prend sa source sur les hauts de Rovéréaz, suit un cours largement souterrain jusqu'à se jeter dans la Vuachère aux confins de Pully-Nord. Cette opération environnementale majeure contribuera-t-elle à la structure et à l'image futures de l'agglomération Lausanne-Morges? Toujours est-il qu'elle figure à l'inventaire des mesures à prendre en priorité.

Utilité de ce catalogue

L'utilité pratique la plus évidente de ce travail est qu'il permettrait d'obtenir des subventions fédérales pour 89 projets, dont le coût total dépasse 700 millions. Car la Confédération conditionne l'octroi de ces aides à la présentation d'un plan d'ensemble. Mais exige-t-elle autant de détails que le PALM en contient, ou les aménagistes vaudois font-ils du zèle? Nous penchons vers la seconde hypothèse en fonction de la teneur du droit fédéral publié, mais nous ignorons la pratique – qui devrait d'ailleurs être contestée si elle dépasse le cadre légal. Ce que nous constatons, c'est que les versements espérés proviendraient du Fonds routier, qu'ils devraient donc concerner des projets routiers (ou ferroviaires s'ils permettent de désengorger la route); c'est l'urbanisation et la mobilité qui sont en ligne de mire; il faut certes tenir compte du paysage, mais sans plus selon les textes; rien qui touche à la «mobilité active» (c'est-à-dire la marche...), ou aux sources d'énergie, ou à la revitalisation du Riolet.

Sur le fond, il y a bien sûr un intérêt réel à synthétiser les éléments les plus importants du développement urbain et à se faire une représentation générale de ce que pourrait – ou devrait – être l'agglomération d'ici dix ou trente ans. La répétition de l'exercice permet de voir si l'on a cheminé dans la bonne direction. Mais cela ne justifie pas de répertorier le moindre des objets et de célébrer à lon-

gueur de pages les vertus d'un aménagement à tendance verdoyante.

Vision verte et zone grise

Car, à maints égards, les mesures proposées font la part belle aux idées des protecteurs patentés de l'environnement et des ennemis de l'automobile. Priorité aux piétons, aux vélos, aux transports publics; «requalification» de routes à grande circulation (28 projets de ce type, et il faut sûrement entendre par là qu'on va les arboriser en plantations alternées, les garnir d'obstacles, limiter la vitesse des véhicules à moteur); limitation du parcage (que le texte présente comme une «maîtrise de plus en plus affirmée»...), etc. Des décisions de ce type, qui peuvent être judicieuses dans certains cas, ne doivent pas devenir un mantra indiscutable, car il n'est pas certain que cela corresponde aux vœux de la population; cela n'a en tout cas pas été formalisé par des décisions susceptibles de recours ou de référendum.

Quelle est donc la portée juridique du PALM? Officiellement, c'est un document de référence, non contraignant pour les personnes privées, servant à guider les autorités des divers niveaux dans leurs décisions d'espèce. Est-il contrai-

gnant pour les communes? Signé par les municipalités, il ne saurait préjuger de l'avis des conseils communaux, voire du corps électoral. Engage-t-il au moins les exécutifs? C'est l'idée, mais le PALM prévoit une jonction d'autoroute à Chavannes-près-Renens; la municipalité l'a signé, mais s'en dédit...

Même s'il n'est pas formellement obligatoire, un tel document pèse sur le cours des choses. A un promoteur immobilier, on dira que tel projet n'est pas conforme au plan et qu'il doit attendre. On est dans cette zone grise du droit où des actes publics, sans avoir force légale, peuvent être invoqués pour bloquer une initiative privée ou la proposition d'un élu minoritaire.

Pourquoi faire simple...

... quand on peut faire compliqué? Nos autorités cantonales et communales seraient bien inspirées de se remémorer cet adage dans la suite des opérations. Car la cinquième mouture du PALM sera sans doute suivie d'une sixième, qui ne sera pas moins utile si elle s'en tient, en quelques dizaines de pages, aux projets principaux. Sans quoi nos aménagistes resteront favoris pour l'attribution de la Palme d'Or au festival de la technocratie.

Jean-François Cavin

La rencontre de Cologny

Le week-end dernier, le Secrétaire américain au Trésor et le vice-Premier ministre chinois ont négocié durant douze heures dans une villa de Cologny mise à disposition par la Confédération. Les conseillers fédéraux Parmelin, Keller-Sutter et Cassis seraient à l'origine de cette rencontre. Les discussions entre les deux super-puissances ont abouti à une réduction temporaire de leurs taxes douanières réciproques, le temps d'approfondir les discussions.

On se souvient que M. Lavrov avait rejeté des offres de médiations suisses au motif que nous aurions abandonné notre politique de neutralité. Plusieurs éléments tendaient à lui donner raison.

La rencontre du week-end dernier montre que tout n'est jamais aussi simple et que la Suisse a conservé un certain savoir-faire. Il faut s'en réjouir.

Fé. M.

Sauver le climat ou guérir le stress, il faut choisir

Des volontaires tentent l'aventure d'un mois de mai sans voiture. Les médias évoquent l'épopée héroïque de ces Vaudois et Genevois qui ont accepté, durant un mois, d'abandonner leur voiture «au profit d'une mobilité plus douce». On nous raconte que «ce n'est pas toujours facile» et que certains participants «ont un peu peur». Un géographe des mobilités (sic!) de l'Université de Lausanne explique qu'il s'agit d'un «premier pas» pour «franchir un cap». Le programme *Décliv*

avion vers le sultanat d'Oman, du moment que c'est sans la voiture?)

Hélas, nos chercheurs en immobilité douce semblent ignorer les recherches en psychologie expérimentale menées à l'étranger. La presse nous révèle en effet qu'un professeur de l'Université de Keele, au Royaume-Uni, a découvert que le fait de jurer au volant d'une voiture constitue une méthode naturelle pour réduire le stress. (Des millions d'automobilistes dans le monde avaient déjà fait cette découverte par eux-mêmes, mais ce professeur est apparemment le premier à l'avoir consignée dans une revue scientifique.)

La science est donc formelle: *jurer au volant, c'est bon pour la santé!* (Le Conseil fédéral pourrait tourner une vidéo sur ce thème.) Mais comment jurer au volant si on se passe de voiture? Tout porte ainsi à croire que le programme *Décliv Mobilité* nuit gravement à notre équilibre psychologique – et nos autorités, pour peu qu'elles se préoccupent de santé publique, devraient plutôt prêter des voitures gratuitement à tous les urbains stressés qui n'ont pas encore eu l'occasion de découvrir les bienfaits de la conduite automobile et de ses aspects les plus vitupératifs.

LE COIN DU RONCHON

Mobilité, forme moderne de l'ascèse religieuse, veut aider les gens à se passer de voiture, un peu comme on aide les fumeurs à arrêter de fumer.

Réussiront-ils à se libérer de ce vice scandaleux, de ce péché mortel que constitue la conduite d'un véhicule automobile?

Les pouvoirs publics (entendez les contribuables) apportent leur aide en offrant gratuitement des vélos ainsi que des abonnements de transports publics. (Et pourquoi pas des vols en

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

21 mai: **Séance interne.**

28 mai: **Quelles réformes pour la prévoyance vieillesse?** Avec Mme Brenda Duruz-McEvoy, directrice des institutions sociales au Centre Patronal.

4 juin: **Séance interne.**

11 juin: **L'actualité des communes vaudoises.** Avec M. Alain Jaccard, président de l'Association de communes vaudoises (ADCV).

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis